

## LES BLOCS DE PLÂTRE VOUS PROTEGENT CONTRE LES INCENDIES



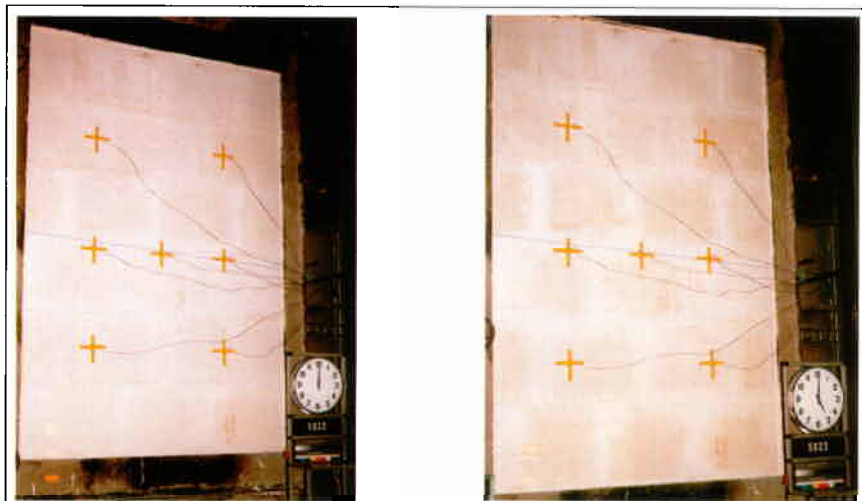
Les traversées de conduites et les gaines techniques constituent des points faibles du compartimentage. Les blocs de plâtre sont particulièrement adaptés à cette effet.

Le comportement humain, aléatoire et imprévisible, permettra toujours la formation d'incendies criminels ou accidentels.

Il y a en Belgique en moyenne 10.000 incendies dans des bâtiments par an, soit  $\pm$  27 par jour. Ceux-ci provoquent 80 décès par an, soit un mort tous les 4 à 5 jours et de nombreux blessés! Des chiffres effrayants. Comme c'est trop souvent le cas, il fallut une expérience dramatique pour que l'on prenne conscience de l'importance d'une bonne protection contre l'incendie. Ainsi, suite au drame du 22 mai 1967 dans le grand magasin "l'Innovation" à Bruxelles dont le bilan fut de 253 morts et 82 millions euros actuels de dommages indemnisés, une prise de conscience à l'échelon national d'un besoin de prévention incendie à vu le jour avec notamment la création de l'ANPI (Association Nationale pour la Protection contre l'Incendie et l'Intrusion) et l'établissement d'une réglementation sévère pour la protection contre l'incendie dans les entreprises et les grands magasins en particulier. L'un des aspects les plus importants de cette réglementation est le compartimentage des bâtiments. En subdivisant le bâtiment en compartiments par des cloisons résistantes au feu, on évite la propagation de l'incendie



Une cloison en blocs de plâtre après un incendie dans un magasin de stockage à Aalter.



Deux phases du côté opposé aux flammes d'une cloison en blocs de plâtre de 10 cm durant l'essai au feu: à gauche: avant l'essai, à droite: après 5 heures d'essais au feu.

et de la fumée dans le bâtiment. Ceci, de manière à limiter les dommages aux espaces touchés par le début de l'incendie, permettre l'évacuation des personnes et faciliter l'intervention du service d'incendie.

**Les blocs de plâtre permettent de construire des cloisons qui répondent aux exigences les plus sévères dans le domaine de la résistance au feu:**

Epaisseur de la cloison	Résistance au feu	N° Rapport d'essai
50 mm	90 minutes	EF/GF/956**
70 mm	180 minutes	6367*
80 mm	180 minutes	5621*
100 mm	240 minutes	5622*

\* Essais effectués conformément à la norme NBN 713.020 dans "Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen en Warmte Overdracht" à Gand.  
 \*\* Essais effectués conformément à la norme NBN 713.020 dans le "Laboratoire d'essais au feu" à l'Université de Liège.  
 Ces rapports d'essais vous seront envoyés sur simple demande.

Les normes de base ont été établies pour les nouveaux bâtiments et ont été publiées par l'Arrêté Royal du 7-07-1994 et du 19-12-1997. La résistance au feu exigée pour les parois des compartiments dépend du type de bâtiment et est comprise entre 1/2h et 2h de résistance. Ces exigences peuvent être accrues par les autorités communales ou par les assureurs. Il existe des Arrêtés spécifiques pour les hôpitaux, hôtels et maisons de repos.

(La totalité des normes de base est reprise dans les dossiers N° 120 - 121 - 122 - 123 de l'ANPI.)



**ISOLAVA G.C.V.**  
**OOGEMSTRAAT 12**  
**8710 WIELSBEKE**  
**Tél.: 056/67.44.01**  
**Fax: 056/67.44.59**  
**info@isolava.be**  
**www.isolava.be**